



GAMMES PERGOLAS

- DOCUMENT TECHNIQUE -

PERGOLA OPEN BIOCLIMATIQUE



Crédit photos: Alain HUGEL - Architecte DPLG



* sauf LED RGB
garantie 2 ans.

* sauf tube infrarouge
garantie 1 an.

PERGOLA OPEN BIOCLIMATIQUE

Type de pose >

LIBRE

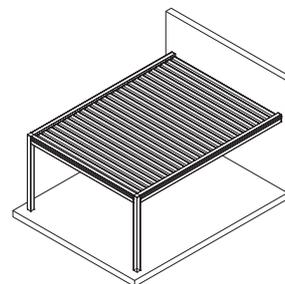
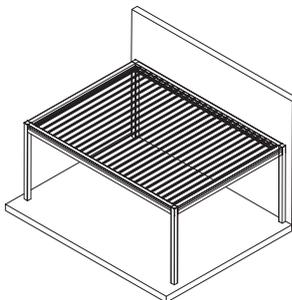
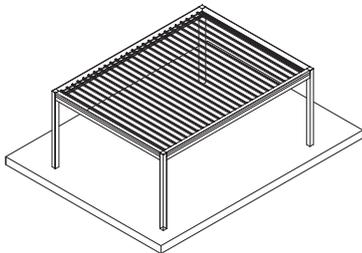
MURALE LATÉRALE

MURALE FRONTALE

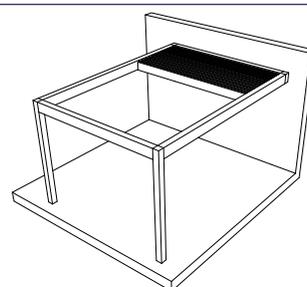
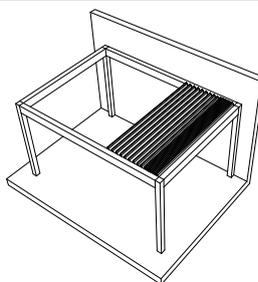
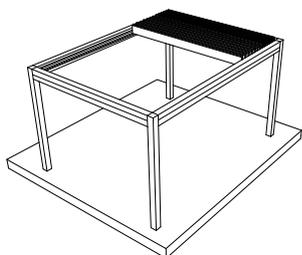
Lames perpendiculaires

Lames parallèles

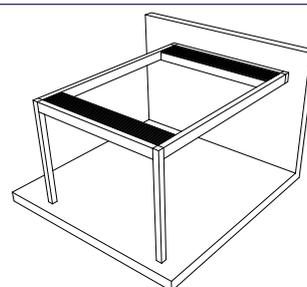
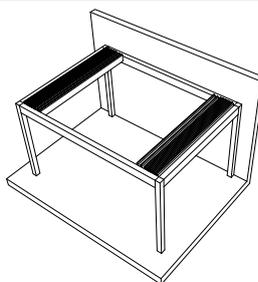
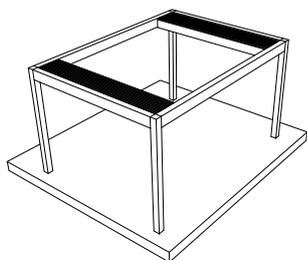
PERGOLA
OPEN



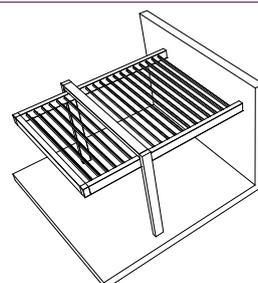
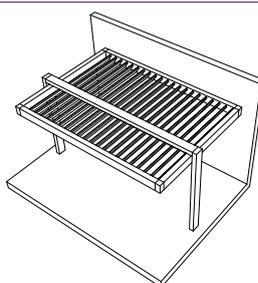
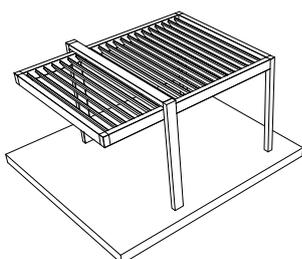
PERGOLA
OPEN^R



PERGOLA
OPEN^R



PERGOLA
**OPEN
ARCHE**



Disponible en arche double

La pergola OPEN ne permet pas d'être *Hors d'air hors d'eau* telle une véranda.

PERGOLA OPEN DESCRIPTION

ÉQUIPEMENTS STANDARDS

- ▶ **Coloris armature et lames :** RAL 9016 Blanc RAL 9007 Gris FS 7016 Gris Anthracite
Le choix du laquage des lames et celui de l'armature peut être fait indépendamment.
- ▶ **Éclairage :** **3 rampes de LED blanches intégrées** dans l'axe des lames avec variation de lumière.
- ▶ **Poteaux :** En aluminium extrudé de 140x140mm, pour une **hauteur standard de 2715mm**.
Hauteur maxi = 3100mm
- ▶ **Traverses latérales :** En aluminium extrudé de 140x234mm permettant l'intégration de stores verticaux.
- ▶ **Lames orientables :** En aluminium extrudé thermolaqué, de 238x45mm équipées de profil joint d'étanchéité et d'insonorisation.
- ▶ **Profils gouttières :** La pergola est équipée de profils gouttières en aluminium extrudé dans le pourtour de la structure pour l'évacuation de l'eau.

CARACTÉRISTIQUES OPEN

- ▶ **1 module :** Largeur jusqu'à **4500mm** (hors tout).
Avancée jusqu'à **6080mm** (hors tout).
- ▶ **Modules supplémentaires :** Plusieurs combinaisons sont possibles.
(détails pages 25 à 35).
- ▶ **Commande standard :** Motorisation filaire **pilotée par un système radio MARQUISES.**
- ▶ **Commande optionnelle :** **somfy.** Pilotage par moteur radio io- **NOUVEAUTÉ**

CARACTÉRISTIQUES OPEN^R ET OPEN^{R2}

- ▶ **1 module :** Largeur jusqu'à **4000mm** (hors tout).
Avancée jusqu'à **5200mm** (hors tout).
- ▶ **Hauteur :** Pose Libre : Hauteur maxi = 3100mm
Pose Murale : Hauteur maxi = 3100mm
- ▶ **Modules supplémentaires :** Plusieurs combinaisons sont possibles.
(détails pages 36 à 39).
- ▶ **Commande standard :** Double motorisation filaire **pilotée par un système radio MARQUISES.**
Un moteur pour orienter les lames et un moteur pour rétracter les lames.

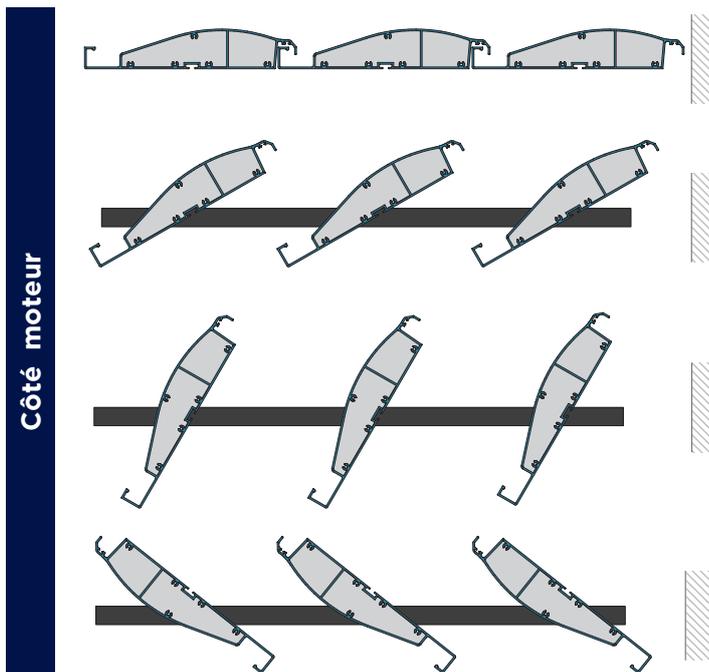
CARACTÉRISTIQUES OPEN ARCHE

- ▶ **1 module (uniquement) :** Largeur jusqu'à **4500mm** (hors tout).
Avancée jusqu'à **6080mm** (hors tout).
- ▶ **Arche :** Arche en aluminium extrudé de 240x110mm.
Hauteur arche maxi.= 2965mm (H^t pergola + 250mm)
- ▶ **Commande standard :** Motorisation filaire **pilotée par un système radio MARQUISES.**
- ▶ **Commande optionnelle :** **somfy.** Pilotage par moteur radio io (à partir du 1^{er} mars 2020)- **NOUVEAUTÉ**

ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS

- ▶ **Automatismes :** Capteur pluie et capteur température (pilotage Marquises uniquement).
Boitier domotique (compatible Google assistant).
Capteur vent avec boitier de station météo (uniquement dans le cas d'un store conducteur ou d'un BSO).
- ▶ **Chauffage :** (fiche produit p.20) Chauffage radio avec variation (système Marquises) - On/Off (système io)
- ▶ **LED de couleurs :** Éclairage par LED de couleurs uniquement en périphérie de la pergola avec le pilotage Marquises et Somfy.
- ▶ **Stores :** (fiche produit p.18 et 19) OPEN IT (**NOUVEAUTÉ**), stores ZIP, BSO ou stores conducteur.
- ▶ **Protect Lames :** (voir pages produits p.78)
- ▶ **Laquage :** Autres coloris RAL et textures disponibles (voir option tarif p.40 et 41).

SENS D'ORIENTATION DES LAMES



POSITION FERMÉE

Lames plates sur la face intérieure et bombées sur la face extérieure.

POSITION 1 : VENTILATION

POSITION 2 :

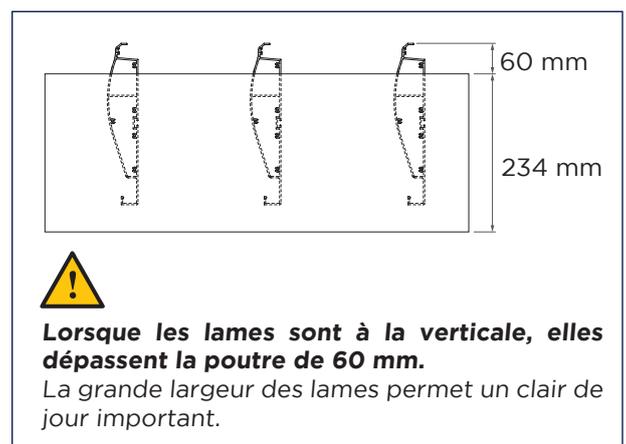
la position intermédiaire (position favorite) permettra l'évacuation de l'eau de pluie vers les gouttières.

OUVERTURE POSITION 3

Pour maîtriser l'ensoleillement.

OPEN ^R :		% d'encombrement du paquet de lames replié (hors structure)*	
Nombre de lames	Avancée (mm)	Largeur du paquet de lames replié (mm)	% Encombrement
8	2120	440	21%
9	2340	495	21%
10	2560	550	21%
11	2780	605	22%
12	3000	660	22%
13	3220	715	22%
14	3440	770	22%
15	3660	825	23%
16	3880	880	23%
17	4100	935	23%
18	4320	990	23%
19	4540	1045	23%
20	4760	1100	23%
21	4980	1155	23%
22	5200	1210	23%

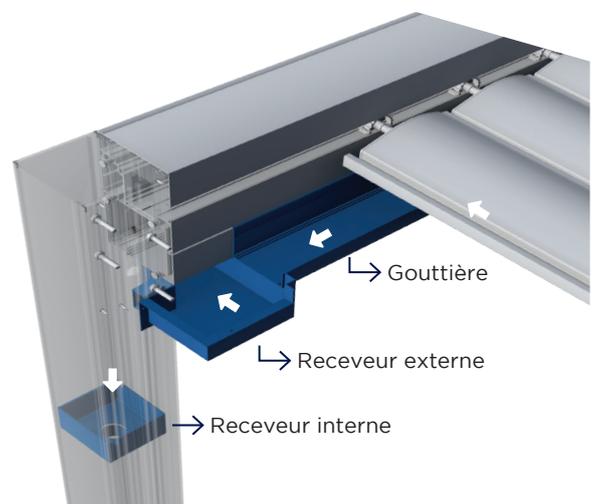
* Données indicatives. Dans l'optique d'un développement continu de ses produits, TIR Technologies se réserve le droit d'apporter sans préavis des modifications aux données techniques.



CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERGOLA OPEN

- › C'est une protection solaire.
- › Lames plates sur la face intérieure et bombées sur la face extérieure permettant un meilleur écoulement de l'eau.
- › La pergola OPEN ne permet pas d'être hors d'air hors d'eau telle une véranda.
- › La manœuvre des lames est déconseillée en période de gel.
- › Un phénomène naturel de condensation peut apparaître au niveau de la sous-face des lames en fonction des conditions climatiques et météorologiques.
- › L'étanchéité entre le mur & la pergola n'est pas de la responsabilité de TIR Technologies / Marquises Stores.
- › La gamme de pergolas Marquises respectent les règles professionnelles des systèmes Pergolas élaborés par le SNFA / FFB Actibaie CSTB

SCHÉMA D'ÉVACUATION DE L'EAU DANS LA POUTRE



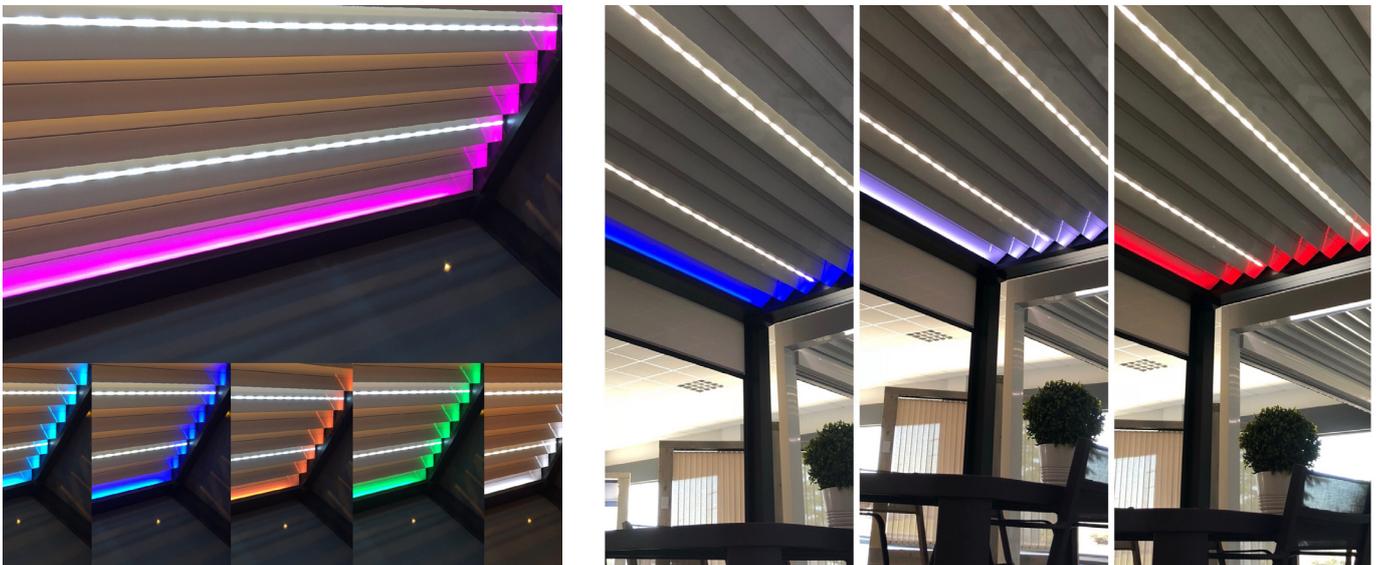
Par pluie et vent importants, risque de débordement des gouttières et risque d'infiltration.



Les pergolas **OPEN**, **OPEN^R** et **OPEN^{R2}** sont équipées d'une technologie de LED **innovantes, fiables et écologiques.**

- ▶ Équipée en standard de **3 LED blanches.**
- ▶ Économie d'énergie importante.
- ▶ Les LED blanches sont garanties 5 ans et les LED de couleur sont garanties 2 ans.
- ▶ Un confort visuel apporté par un diffuseur intégré
- ▶ Un angle d'éclairage de 120°.
- ▶ 320 lumen/ml.
- ▶ Éclairage **avec** variation de lumière (jusqu'à 6 rampes de LED).
- ▶ 5000 °Kelvin.

LED DE COULEURS EN PÉRIPHÉRIE



Éclairage par LED de couleur uniquement en périphérie de la pergola avec le pilotage Marquises.

PERGOLA OPEN SYSTÈMES

Les pergolas **OPEN**, **OPEN^R** et **OPEN^{R2}** sont équipées d'un pilotage radio spécialement étudié et idéal pour la gestion complète des lames et des options.

UN SYSTÈME INTUITIF

NOUVELLE TÉLÉCOMMANDE MULTI-GROUPES*

Émetteur portatif 9 canaux avec support de fixation murale.

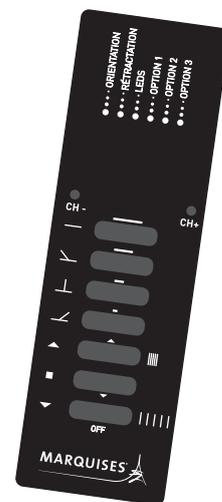
Émetteur en polycarbonate noir avec dos en aluminium.

Idéal pour la gestion des lames et des options pergolas

9 émetteurs en 1 pour :

- Contrôler l'orientation des lames d'une pergola
- Gérer les fonctionnements de l'éclairage et régler les variations lumineuses.
- Piloter l'empilement des lames.
- Gérer le fonctionnement du chauffage et régler l'intensité de la chaleur.
- Gérer le fonctionnement des stores verticaux.

D'avantage intuitif avec la sérigraphie sur les touches.



*Émetteur disponible courant 2020

LES AUTOMATISMES



Capteur de température

Pour un contrôle automatique de la température.

En dessous de 2°, ouverture de la toiture à 20% avec blocage de l'orientation (sauf appui maintenu).

Indice de protection: IP67.



Capteur pluie

La surface sensible (fonctionnement capacitif) détecte la pluie et la neige.

Fermeture automatique de la toiture en cas de détection de pluie.

Indice de protection : IP54

NOUVEAUTÉ Sécurité Neige : La combinaison des capteurs de température et de pluie permettent une gestion automatique de la toiture en période hivernale (position ouverte ou fermée).



Boitier domotique

Interface Wi-Fi simple d'utilisation. Via un smartphone ou une tablette, il est possible d'activer et de programmer le fonctionnement des automatismes installés individuellement ou simultanément, de régler l'intensité ou la marche /arrêt automatiquement ou manuellement, de créer différents scénarios pouvant être sélectionnés à tout moment.

Indice de protection : IP54

TAHOMA[®], L'APPLICATION POUR PILOTER TOUTE LA MAISON

Retrouvez l'ensemble des équipements de votre domicile (fermetures, volets, stores, lumières, portail, chauffage, alarme, caméras, capteurs...) sur une seule interface intuitive et conviviale. Nous avons fait de TaHoma[®] une application évolutive à laquelle il est toujours possible et très facile de rajouter de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux équipements et d'accéder à de nombreux services.



Interface TaHoma[®]



L'application TaHoma[®] est disponible pour Android et iOS.



App store, I pad et I phone sont des marques déposées par Apple Inc.

MA MAISON



COMMANDER ET SUPERVISER TOUTE LA MAISON

- Commander tous les équipements compatibles individuellement.
- Visualiser en temps réel le statut des équipements : ouvert ou fermé, éteint ou allumé... Avec équipement io-homecontrol uniquement.
- Et surveiller sa maison à distance grâce aux caméras.

MES SCÉNARIOS



CRÉER ET JOUER DES SCÉNARIOS

- Créer des scénarios pour commander simultanément plusieurs équipements (ex : scénario "top départ" qui ferme tous les volets roulants, les fenêtres de toit et éteint les lumières).
- Déclencher manuellement les scénarios.

MON AGENDA



METTRE LA MAISON À SON RYTHME

- Créer une journée en associant des scénarios qui se déclencheront à l'heure choisie (jusqu'à 40 journées différentes).
- Créer une journée type "travail", "repos" ou "vacances".
- Programmer vos journées pour les semaines à venir et jusqu'à un an.

SMART



FAIRE VIVRE LA MAISON SELON L'ENVIRONNEMENT

Créer un scénario conditionnel

- Si le capteur météo indique une certaine température alors les volets roulants se ferment automatiquement.
- S'il y a une détection de mouvement, d'ouverture ou de fumée une alerte est envoyée.
- Si la consommation électrique dépasse le seuil réglé alors les lumières et le chauffage s'éteignent automatiquement.

Motorisation Radio IO



Maîtrisez l'orientation des lames, l'éclairage, les stores grâce à la télécommande **SITUO 5 io PURE**.



EOLIS WIREFREE io

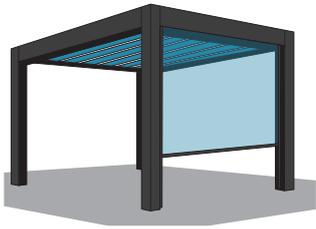
Uniquement pour BSO et Stores conducteurs

Capteur vent radio io pour protection du store contre le vent. Il est équipé d'un anémomètre qui mesure en permanence la vitesse du vent.

PERGOLA OPEN PROTECTIONS LATÉRALES

Une protection solaire latérale indispensable pour équiper la Pergola Open et vous protéger des brises de vent, du soleil et des regards indiscrets. Stores totalement intégrés dans la structure.

VERTICOFFRE ZIP OPEN PILOTÉ PAR SYSTÈME RADIO MARQUISES ou SOMFY :



- ▶ Façon fermeture éclair, ce système empêche la toile de sortir des coulisses.
- ▶ Coloris standard coulisses et barre de charge identiques au coloris de la structure pergola.
- ▶ Toile à choisir dans la gamme Screen sélection Marquises (coloris ci-dessous).
- ▶ **Hauteur hors-tout maxi Pergola avec ZIP : 3100 mm**
- ▶ **Au delà de 30km/h, il est conseillé de ne pas manœuvrer le store.**
- ▶ **Largeur max 4980mm (Hors tout Pergola)**
- ▶ Bon de commande p.68



DANS LA GAMME SCREEN SÉLECTION MARQUISES

Coloris exclusifs Pergola OPEN, OPEN^R et OPEN^R

La technique de tissage de la toile Screen Sélection Marquises s'adapte aux variations liées à l'enroulement et répond d'avantage aux exigences du verticoffre ZIP.

Toile confectionnée sans soudure



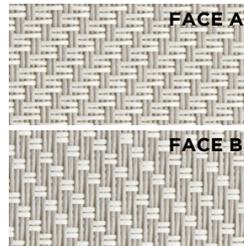
BLANC
MS01



LIN/BLANC
MS02



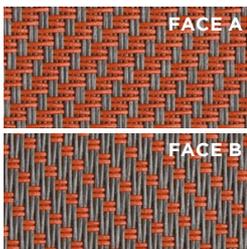
LIN
MS03



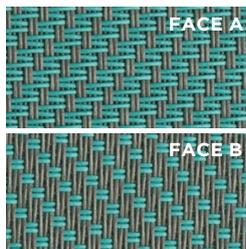
PERLE/BLANC
MS04



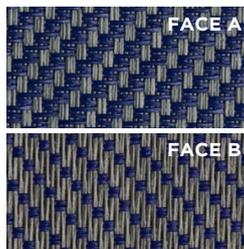
PERLE
MS05



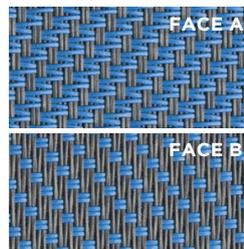
GRIS/MANDARINE
MS06



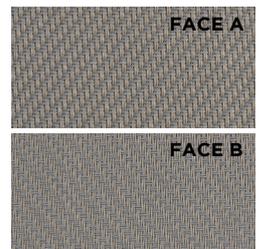
GRIS/VERT
MS07



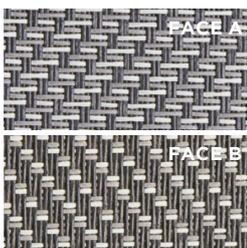
GRIS/BLEU
MS08



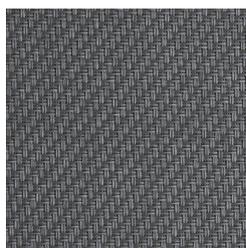
**GRIS/
TURQUOISE**
MS09



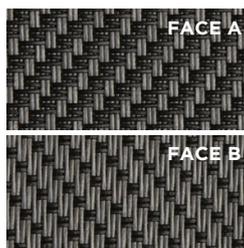
GRIS/BRUN
MS10



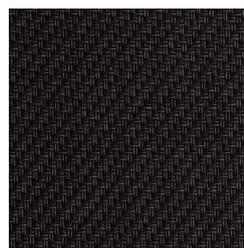
**GRIS/
BLANC PERLE**
MS11



GRIS
MS12



GRIS/CHARCOAL
MS13



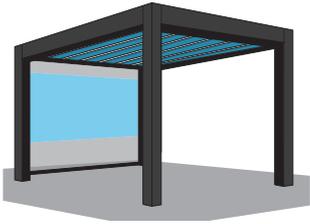
CHARCOAL
MS14

PERGOLA OPEN PROTECTIONS LATÉRALES

STORE VERTICAL AVEC FENÊTRE CRISTAL



(Limité en largeur de 3000mm dos de coulisses)



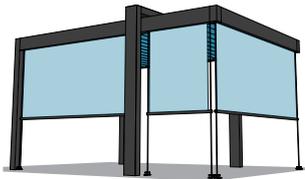
Contrairement aux autres toiles techniques, **la toile cristal subit d'avantage les variations de températures. Entre les grosses chaleurs et les grands froids, le cristal se rigidifie et se rétracte. Sa plage d'utilisation idéale serait de 15° à 25°.** Au delà, il est recommandé de surveiller la toile pendant les manœuvres car, cela peut nuire au bon fonctionnement du produit et la manipulation du store n'est donc pas recommandée.

BSO Z70 PILOTÉ PAR SYSTÈME RADIO MARQUISES OU SOMFY :



- ▶ Lame en forme Z spécialement adaptée aux grandes surfaces. Elles assurent une protection solaire. Guidage par coulisse en aluminium extrudé thermolaqué.
- ▶ Lames en aluminium thermolaqué de largeur 70 mm.
- ▶ Les coloris des lames Z70 se font selon le nuancier existant pour les BSO.
- ▶ Coloris standard coulisses et lame finale identique au coloris de la structure pergola.
- ▶ **Au delà d'une largeur de 3000 mm un automatisme vent est obligatoire.**
- ▶ **Au delà de 30km/h, il est recommandé de remonter le BSO**
- ▶ **Largeur max 4980mm (Hors tout Pergola)**
- ▶ Bon de commande p.69

STORE CONDUCTEUR PILOTÉ PAR SYSTÈME RADIO MARQUISES OU SOMFY : (pergola Arche uniquement)



- ▶ **Pour pergola OPEN ARCHE uniquement.**
- ▶ Guidage par conducteur en aluminium anodisé ø10 avec fixation au sol.
- ▶ En raison de l'arche, le store conducteur sera réalisé en 2 parties sur les côtés.
- ▶ Nous préconisons la mise en place d'un capteur vent.
- ▶ **Au delà de 30km/h, il est conseillé de remonter le store.**
- ▶ **Largeur max 4980mm (Hors tout Pergola)**
- ▶ Bon de commande p.69

PROTECT LAMES PILOTÉ PAR SYSTÈME RADIO MARQUISES OU SOMFY



- ▶ **Pour pergola OPEN, OPEN^R et OPEN^R.**
- ▶ Parois de lames en aluminium extrudé thermolaqué. Lames orientables uniquement.
- ▶ Coloris standard lames et montants, identiques au coloris pergola.
- ▶ **Largeur maxi = 3000 mm (Hors tout Pergola).**
- ▶ Plus d'informations p.78
- ▶ Bon de commande p.79

OPEN IT PILOTÉ PAR SYSTÈME RADIO MARQUISES OU SOMFY - NOUVEAUTÉ



- ▶ **Pour pergola OPEN, OPEN^R et OPEN^R.**
- ▶ Store à projection pour pergola. Une exclusivité Marques Stores.
- ▶ Coloris standard des montants, identiques au coloris pergola.
- ▶ **Largeur maxi = 4980 mm (Hors tout Pergola).**
Largeur maxi = 6080 mm (Hors tout Pergola) → disponible courant 2021
- ▶ Plus d'informations p.72
- ▶ Bon de commande p.76

PAROIS VITRÉES



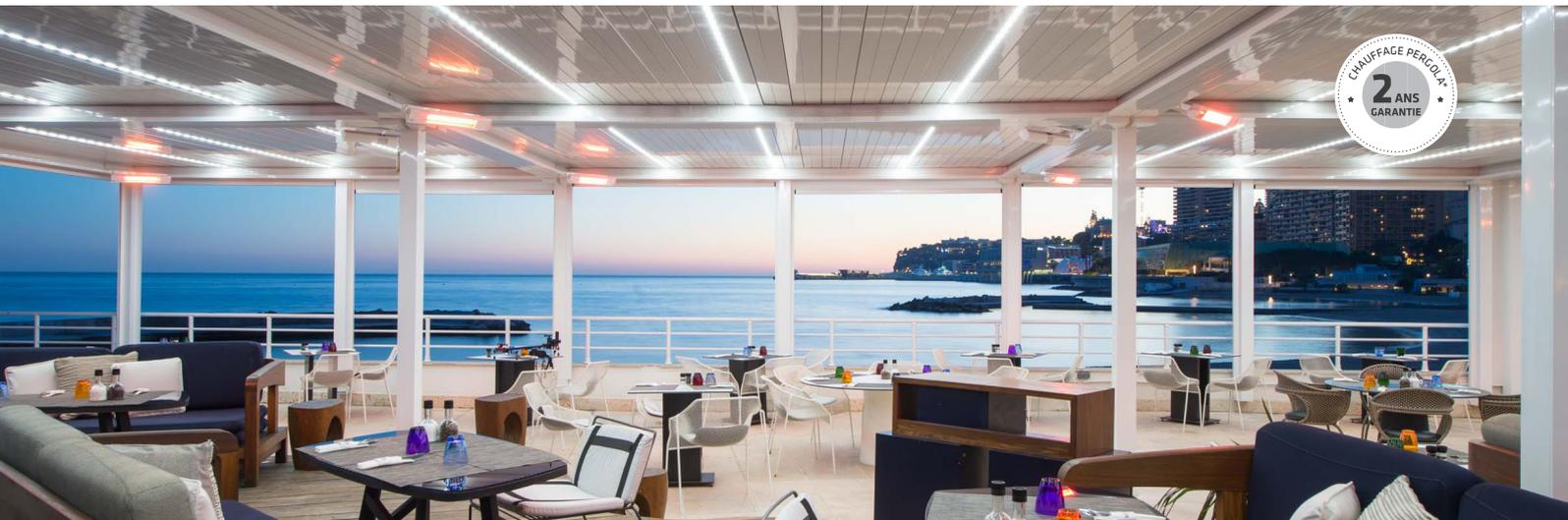
- ▶ **Pour pergola OPEN, OPEN^R et OPEN^R et OPEN ARCHE**
- ▶ Parois vitrées en verre de sécurité trempé et traité à chaud de 10mm.
- ▶ Système coulissant par rails posés au sol. Roulement à billes silencieux.
- ▶ Largeur mini 1 parois = 600mm. Largeur maxi 1 parois = 1600mm

Mise en place d'un receveur vitrage (fourni en standard avec vitrage - **à préciser en cas de commande ultérieur du vitrage**)

- ▶ Plus d'informations p.82
- ▶ Bon de commande p.86 19



PERGOLA OPEN CHAUFFAGE INFRAROUGE



UNE TECHNOLOGIE INTELLIGENTE

La technologie de l'infrarouge à ondes courtes traverse facilement l'air. On a donc une chaleur immédiate ciblée, sans perte de chaleur et sans éblouissement.

Elle se rapproche fortement du principe naturel de chaleur du soleil, c'est pourquoi la chaleur ressentie est très agréable.

Conçu pour chauffer facilement des zones extérieures. Équipé d'un tube en or infrarouge spécialement développé et fabriqué pour ce produit. Sa durée de vie est très longue, elle peut atteindre 5000 heures. Complètement imperméable IP67.



Chauffage coloris RAL 9005



Chauffage coloris RAL 9016

INFORMATIONS TECHNIQUES

▶ Puissance du chauffage :	2000W
▶ Onde :	infrarouge
▶ Largeur :	600 mm
▶ Hauteur :	100 mm
▶ Profondeur :	125 mm
▶ Poids :	2,3 kg
▶ Coloris :	Noir (RAL 9005) Blanc (RAL 9016)
▶ Tension réseau :	~230V / 50Hz
▶ Degré de protection :	IP 67
▶ Courant :	8,7 A
▶ Courant de démarrage :	85,0 A
▶ Fusible :	16 A, C (lent)
▶ Longueur du câble :	3 m à 3 fils 1,5mm ²
▶ Côté de connexion :	gauche
▶ Plage de température :	-30° 0 +50°C
▶ Durée de fonctionnement :	~ 5000h
▶ Certification :	CE
▶ Garantie*:	2 ans 1 an (tube infrarouge)
▶ Montage sur pergola :	Fixé sur le profil gouttière de la pergola.

TECHNOLOGIE
SANS
ÉBLOUISSEMENT
Ampoule Low Glare

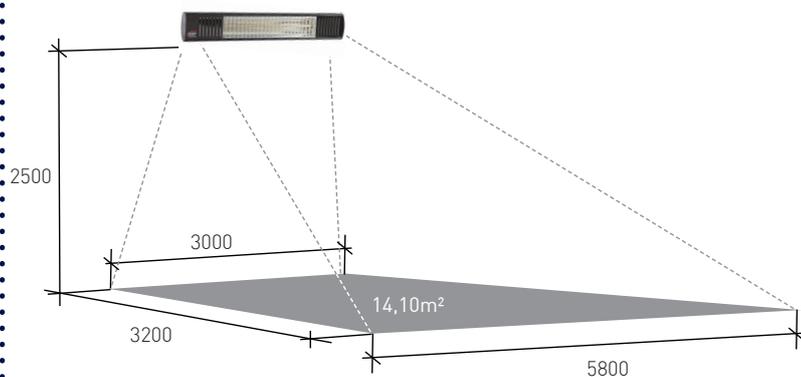
Protection
IP 67
Étanchéité complète

2000 KW
0,48€/h
Économie d'énergie

Variation de **CHALEUR**
Système Marquises



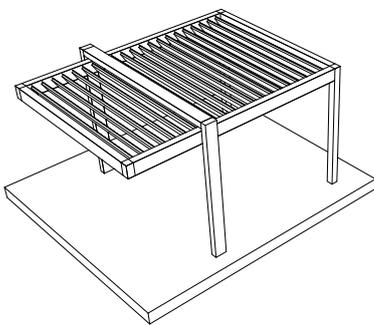
Motorisation radio io Somfy = chauffage On/Off



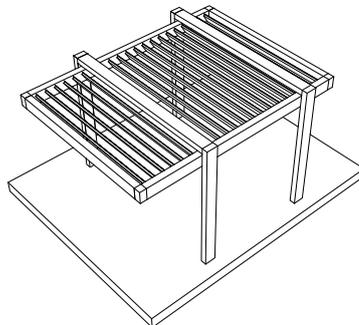
Surface de chauffe avec un angle de pose de 45°

PERGOLA OPEN ARCHE

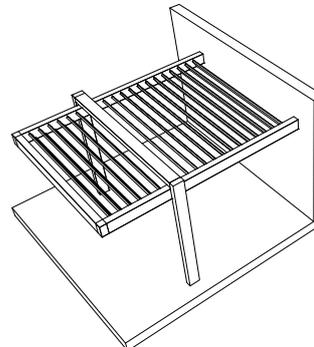
Alliez la fonctionnalité à l'esthétique avec l'arche de pergola. **Marquez votre différence** grâce à un **design exceptionnel**.



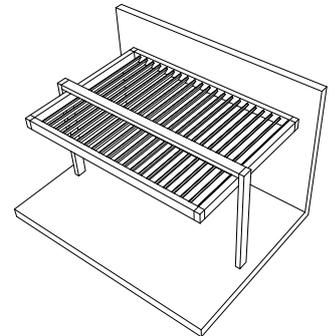
Pose Libre
arche simple



Pose Libre
arche double



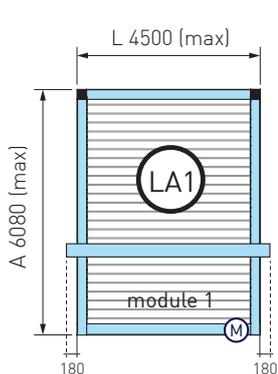
Pose Murale Frontale
arche simple



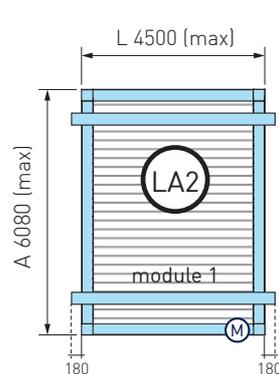
Pose Murale Latérale
arche simple

LES SOLUTIONS DE POSE - PERGOLA OPEN ARCHE

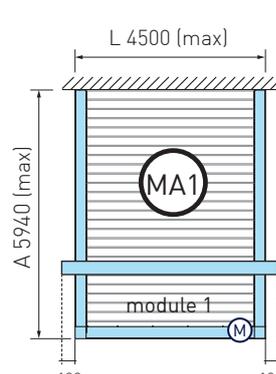
Position arche : voir détails sur les bons de commandes (p.56 à 59).



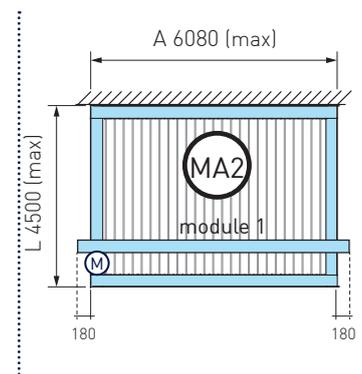
L'eau de pluie est évacuée par les poteaux arrières.



 Sans descente d'eau.
Évacuation d'eau à la charge du client.



 Sans descente d'eau.
Évacuation d'eau à la charge du client.

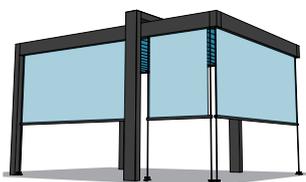


 Sans descente d'eau.
Évacuation d'eau à la charge du client.

Légende

-  Poutre simple
-  Poteaux
-  Moteur orientation

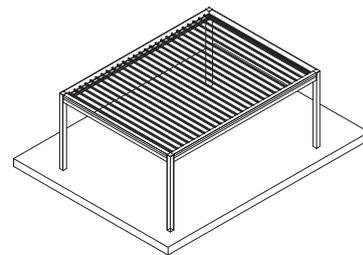
STORE CONDUCTEUR PILOTÉ PAR SYSTÈME RADIO MARQUISES OU SOMFY : (pergola Arche uniquement)



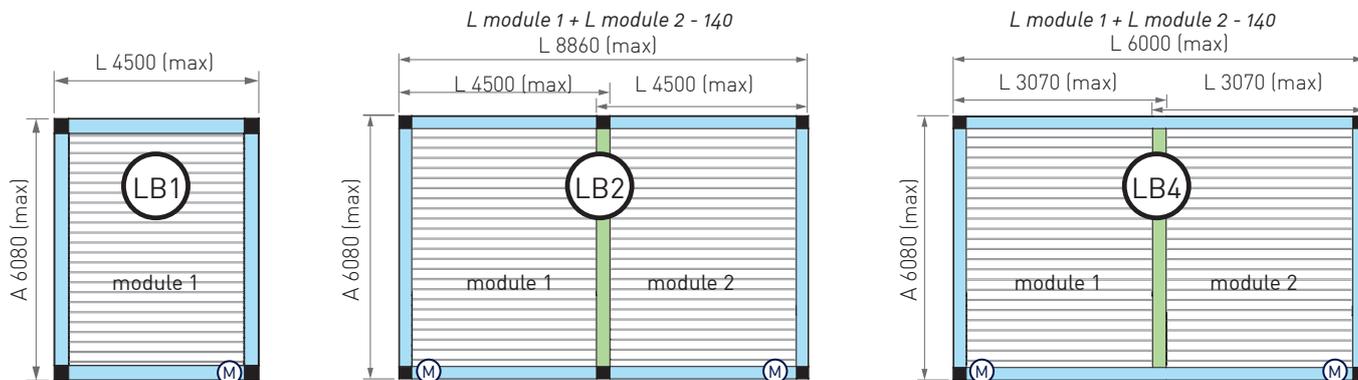
- ▶ **Pour pergola avec Arche uniquement.**
- ▶ Guidage par conducteur en aluminium anodisé $\varnothing 10$ avec fixation au sol.
- ▶ En raison de l'arche, le store conducteur sera réalisé en 2 parties sur les côtés.
- ▶ **Au delà d'un vent de 30km/h, il est conseillé de ne pas manœuvrer le store.**
- ▶ Bon de commande p.69

POSE LIBRE

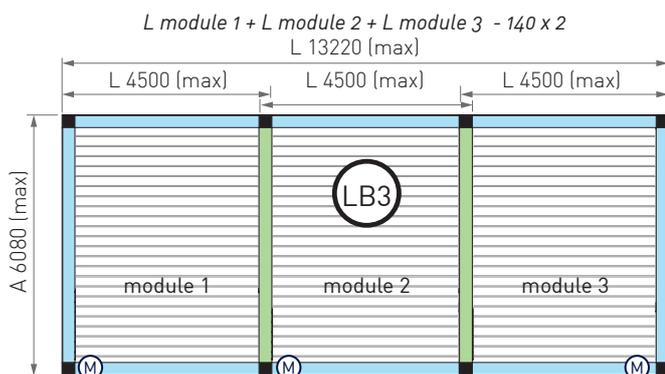
4 POTEAUX



SOLUTIONS DE POSE

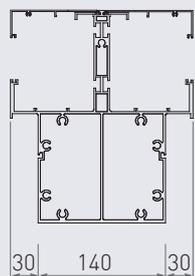


LB4 : Largeur maxi 6000mm



Légende

- Poutre simple
- Poutre double*
- Poteaux
- Coupe poteau
- Position des coulisses ZIP/BSO



POUTRE DOUBLE

*La géométrie de la poutre double décale le pas des lames et augmente l'avancée de 30mm pour chaque module.

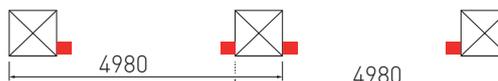
Autres configurations de pergolas possible (sur demande)

LES SOLUTIONS DE POSE - DANS LE CAS D'UN STORE ZIP

Pour une largeur pergola inférieure à 4980mm



Pour une largeur pergola supérieure à 4980mm il est préférable de rajouter un poteau intermédiaire.

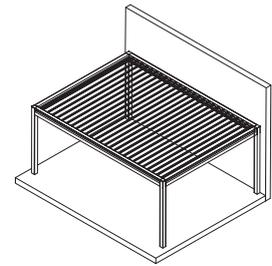


- Les stores verticaux se montent uniquement sur poutre simple.

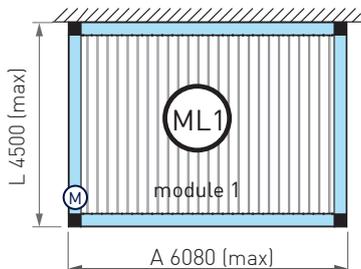
Pour les configurations LB1, LB2, LB3 et LB4 compléter les bons de commandes p.48 à 51 pour les autres configurations joindre un schéma détaillé.

POSE MURALE LATÉRALE

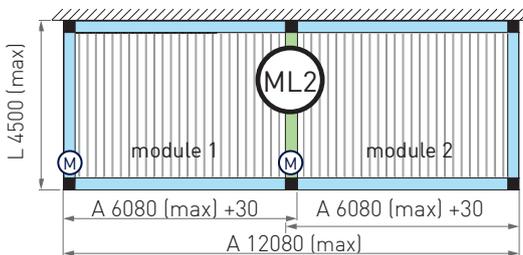
4 POTEAUX | Lames perpendiculaire à la façade



SOLUTIONS DE POSE

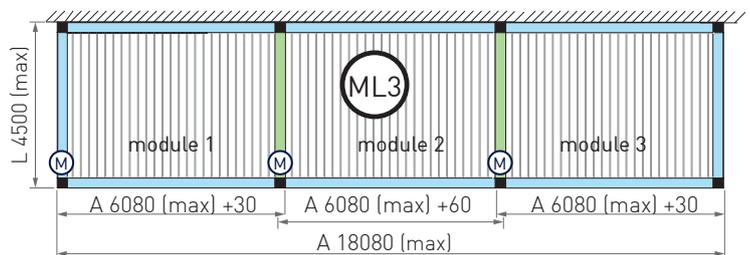


OPEN ML1
4 poteaux si stores verticaux
ou 2 poteaux sans stores verticaux (-)



$L \text{ module 1} + L \text{ module 2} + (2 \times 30) - 140$

OPEN ML2
6 poteaux si stores verticaux
ou 3 poteaux sans stores verticaux (-)

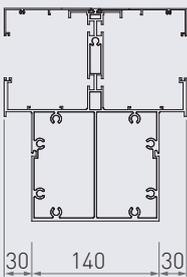


$L \text{ module 1} + L \text{ module 2} + L \text{ module 3} + (4 \times 30) - 140 \times 2$

OPEN ML3
8 poteaux si stores verticaux
ou 4 poteaux sans stores verticaux (-)

Légende

- Poutre simple
- Poutre double*
- X Coupe poteau
- Position des coulisses ZIP/BSO
- Poteaux



POUTRE DOUBLE

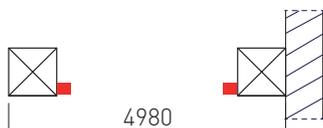
*La géométrie de la poutre double décale le pas des lames et augmente l'avancée de 30mm pour chaque module.

⚠ Étanchéité entre le mur et la pergola OPEN à la charge du client

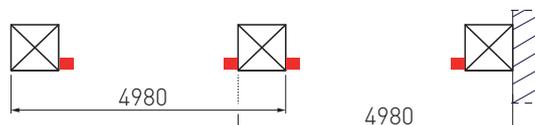
Autres configurations de pergolas possible (sur demande)

LES SOLUTIONS DE POSE - DANS LE CAS D'UN STORE ZIP

Pour une largeur pergola inférieure à 4980mm



Pour une largeur pergola supérieure à 4980mm il est préférable de rajouter un poteau intermédiaire.



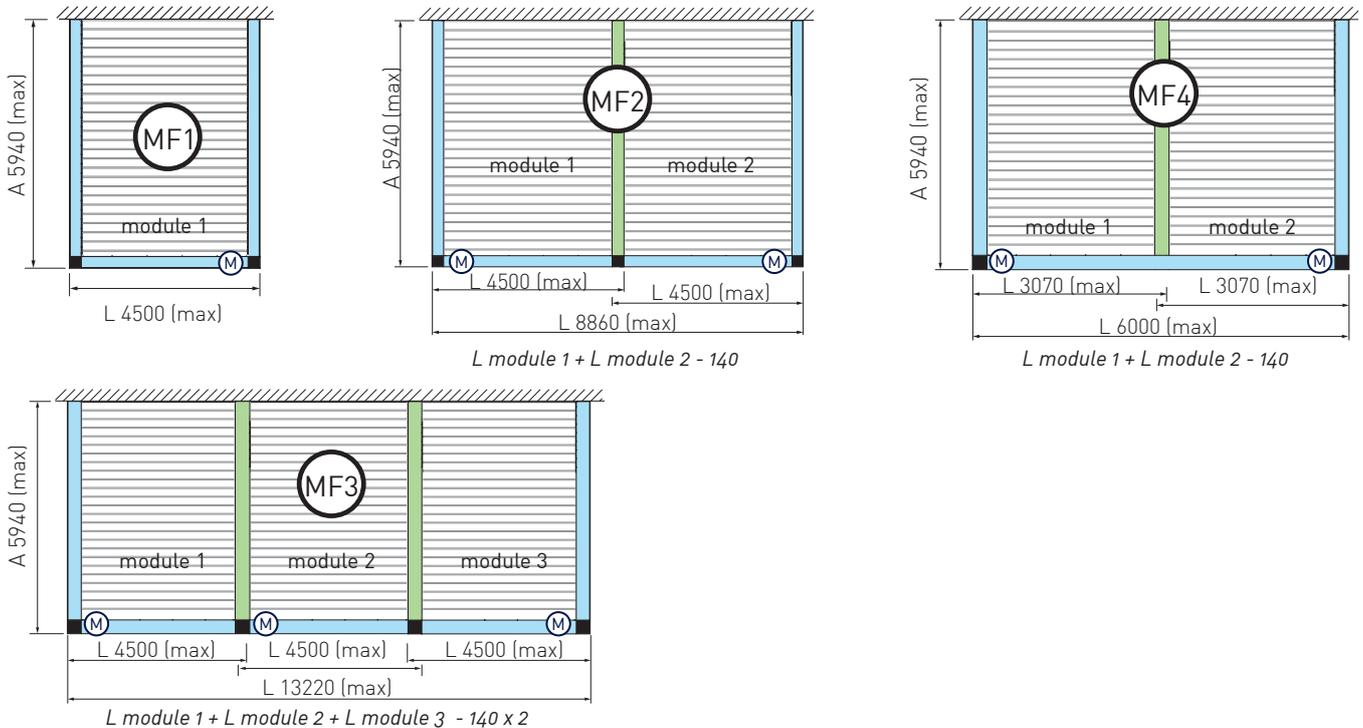
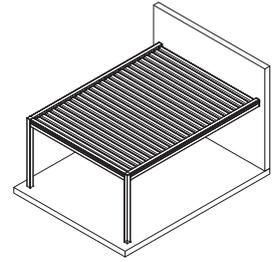
⚠ • Les stores verticaux se montent uniquement sur poutre simple.

Pour les configurations ML1 et ML2 compléter les bons de commandes p.52 à 53 pour les autres configurations joindre un schéma détaillé.

POSE MURALE FRONTALE

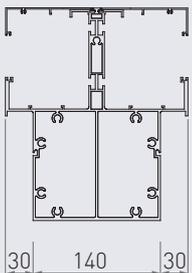
2 POTEAUX | Lames parallèles à la façade

SOLUTIONS DE POSE



Légende

- Poutre simple
- Poutre double*
- Poteaux
- Coupe poteau
- Position des coulisses ZIP/BSO
- Profil d'éloignement



POUTRE DOUBLE

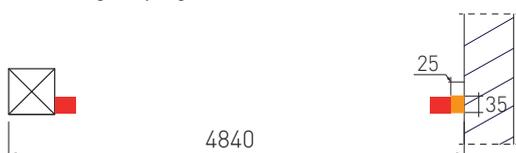
*La géométrie de la poutre double décale le pas des lames et augmente l'avancée de 30mm pour chaque module.

⚠ Étanchéité entre le mur et la pergola OPEN à la charge du client

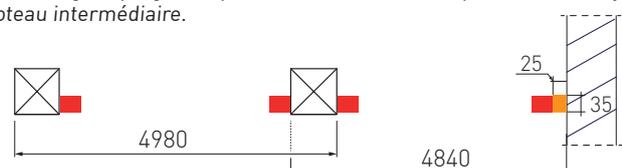
Autres configurations de pergolas possible (sur demande)

LES SOLUTIONS DE POSE - DANS LE CAS D'UN STORE ZIP

Pour une largeur pergola inférieure à 4840mm



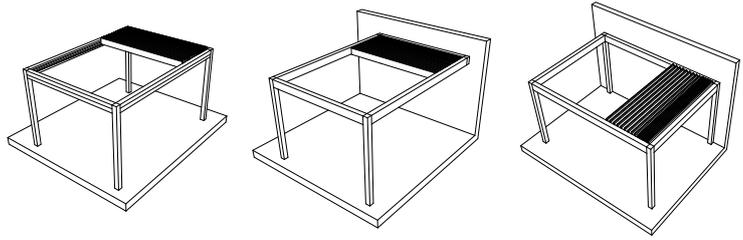
Pour une largeur pergola supérieure à 4840mm il est préférable de rajouter un poteau intermédiaire.



- Les stores verticaux se montent uniquement sur poutre simple.
- Si pose murale lames parallèles, rajout d'un poteau de 25mm contre la façade pour la fixation du stores.

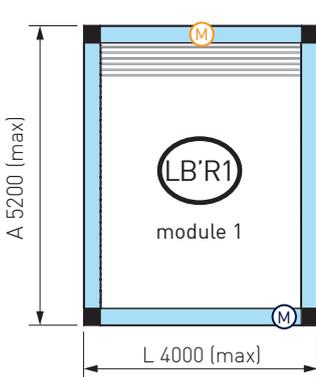
Pour les configurations MF1, MF2, MF3 et MF4 compléter les bons de commandes p.54 à 57 pour les autres configurations joindre un schéma détaillé.

POSE LIBRE 4 POTEAUX SYSTÈME MARQUISES

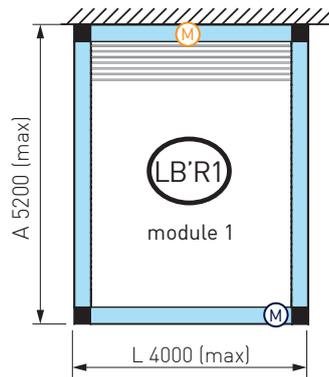


SOLUTIONS DE POSE - PERGOLA OPEN^R 1 MODULE

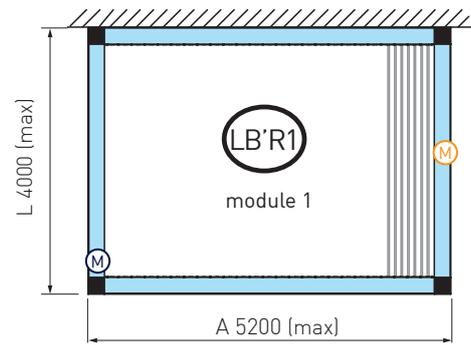
La pergola **OPEN^R Libre** peut être installée contre une façade. Le choix de l'orientation des lames est défini en fonction du positionnement de la pergola. La suppression d'un poteau nécessite obligatoirement le rajout d'une cornière pour fixation murale.



Pose Libre



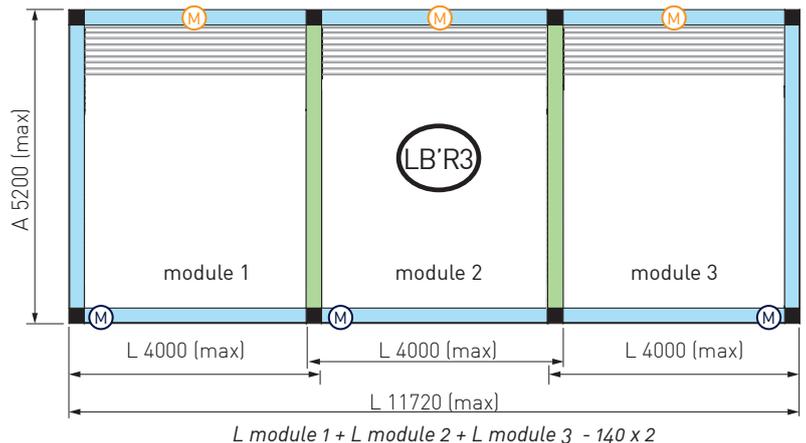
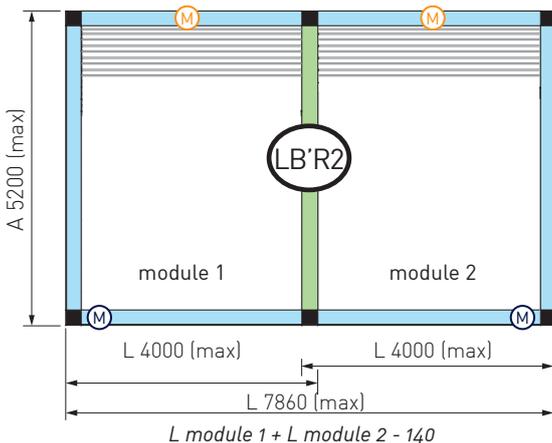
Pose Libre + cornière de fixation murale⁽⁺⁾
Lames parallèles à la façade



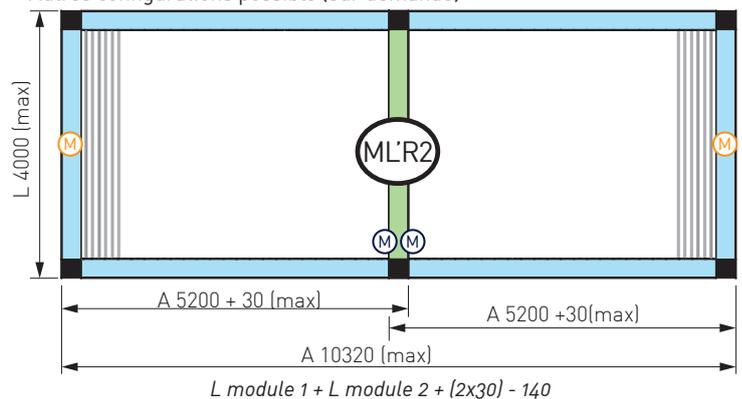
Pose Libre + cornière de fixation murale⁽⁺⁾
Lames perpendiculaires à la façade

SOLUTIONS DE POSE - PERGOLA OPEN^R MODULES MULTIPLES

La pergola **OPEN^R Libre** peut être accouplée à plusieurs modules **uniquement** côte à côte en **lames parallèles** avec une poutre double.



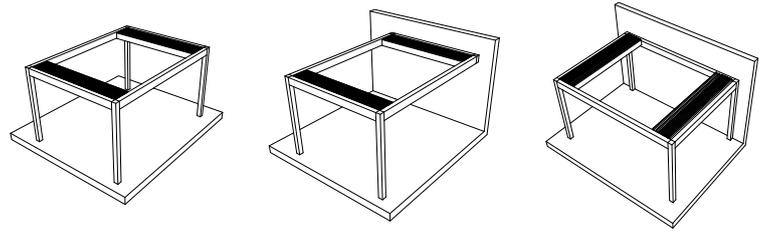
Autres configurations possible (sur demande)



Légende

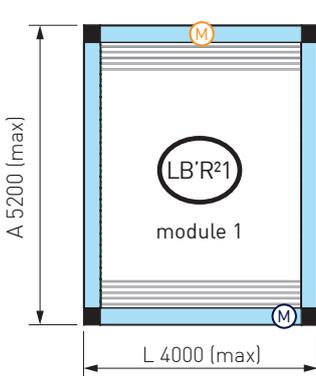
- Poutre simple
- Poutre double
- Poteaux
- M Moteur orientation
- M Moteur rétractation

POSE LIBRE 4 POTEAUX SYSTÈME MARQUISES

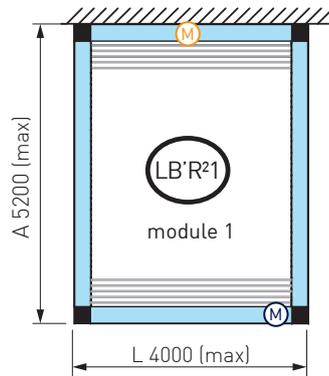


SOLUTIONS DE POSE - PERGOLA OPEN^{R2} 1 MODULE

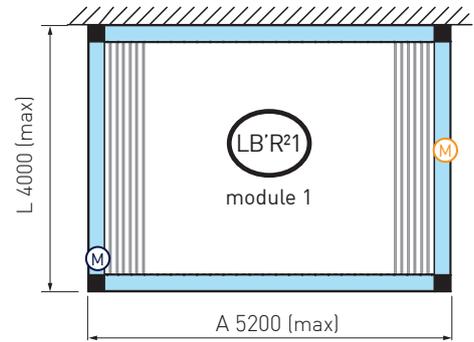
La pergola **OPEN^{R2} Libre** peut être installée contre une façade. Le choix de l'orientation des lames est défini en fonction du positionnement de la pergola. La suppression d'un poteau nécessite obligatoirement le rajout d'une cornière pour fixation murale.



Pose Libre



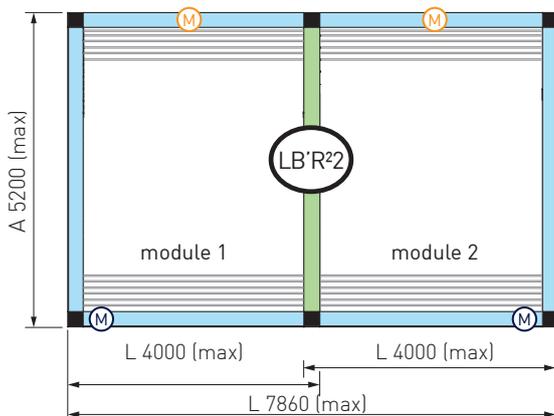
Pose Libre + cornière de fixation murale^()*
Lames parallèles à la façade



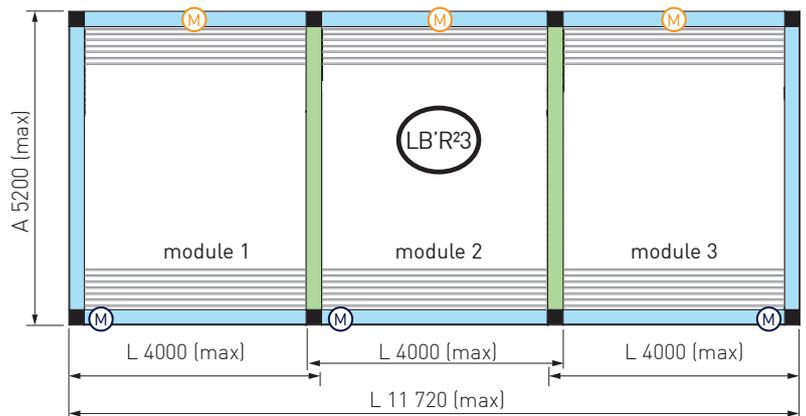
Pose Libre + cornière de fixation murale^()*
Lames perpendiculaires à la façade

SOLUTIONS DE POSE - PERGOLA OPEN^{R2} MODULES MULTIPLES

La pergola **OPEN^{R2} Libre** peut être accouplée à plusieurs modules **uniquement** côte à côte en **lames parallèles** avec une poutre double.



L module 1 + L module 2 - 140



L module 1 + L module 2 + L module 3 - 140 x 2

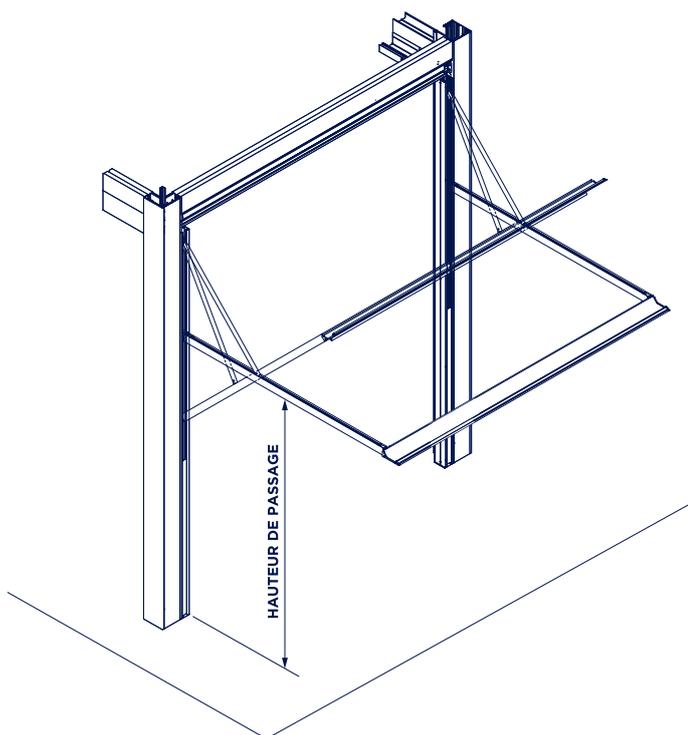
Légende

- Poutre simple
- Poutre double
- Poteaux
- M Moteur orientation
- M Moteur rétractation



OPEN*it* DESCRIPTION

Compatible avec : OPEN OPEN^R OPEN^R



		HAUTEUR DE PASSAGE				
		AVANCÉE OPEN <i>it</i>				
HAUTEUR PERGOLA	2715*	2040	1937	1833	1730	1626
	2800	2125	2022	1918	1815	1711
	2900	2225	2122	2018	1915	1811
	3000	2325	2222	2118	2015	1911
	3100	2425	2322	2218	2115	2011

Dimensions exprimées en mm.

*Hauteur standard Pergola OPEN

AVEC **OPEN*it*** :

- ➔ Doubler votre surface d'ombre.
- ➔ Jouer sur les matières et les coloris.
- ➔ Un produit **EXCLUSIF** MARQUISES et unique sur le marché !

ÉQUIPEMENTS STANDARDS

- ▶ **Coloris armature :** RAL 9016 Blanc RAL 9007 Gris FS 7016 Gris Anthracite
Autres coloris RAL et textures disponibles (voir option tarif p.40 et 41).
- ▶ **Bras**
En aluminium extrudé thermolaqué. Les bras modulables se déploient vers l'extérieur pour une ouverture allant jusqu'à 90°. Le store est invisible en position fermée. La toile et le mécanisme sont ainsi protégés des aléas météorologiques.
- ▶ **Montant :**
Mécanisme totalement intégré dans les montants du store OPEN'IT. Profilés de 56 x 75 mm en aluminium extrudé fixés sur les poteaux de la pergola.
- ▶ **Toile du stores :**
Toiles Groupe A et Groupe B - acryliques , choix de coloris illimité.

CARACTÉRISTIQUES

- ▶ **Dimension :**
Largeur jusqu'à **4980mm*** (hors tout pergola OPEN).
Largeur jusqu'à **6080mm** (hors tout pergola OPEN). ➔ *Disponible courant 2021*
Hauteur jusqu'à **3100mm** (hors tout pergola OPEN).
- ▶ **Avancée fixes :**
1000 - 1250 - 1500 - 1750 - 2000 mm
- ▶ **Commande standard :**
Motorisation filaire pilotée par un système radio MARQUISES.
- ▶ **Commande optionnelle :**
Pilotage par moteur radio io Somfy.

*Pour une largeur pergola supérieure à 4980mm (hors-tout pergola), il est nécessaire d'ajouter un poteau intermédiaire.

ÉQUIPEMENT OPTIONNEL

- ▶ **Lambrequin fixe :**
Lambrequin amovible - livrable en 5 découpes - hauteur 220 mm - coloris au choix avec galon assorti.



Forme n°1
Droit



Forme n°2
Vagues



Forme n°3
Créneaux



Forme n°4
Demi-lune



Forme n°5
Victoria

PROTECT LAMES



PROTECT LAMES

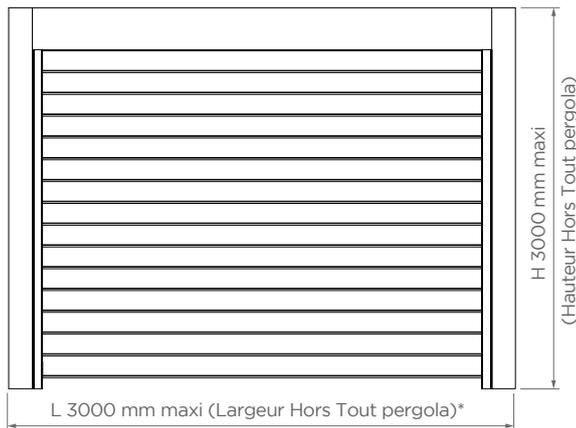
Compatible avec : OPEN OPEN^R OPEN^R



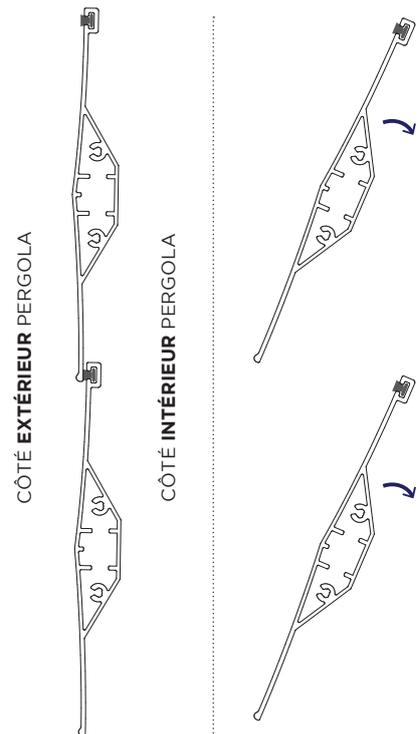
Lames fermées



Lames ouvertes



* Si Largeur >3000 il est impératif d'ajouter un poteau intermédiaire



Détails des lames

ÉQUIPEMENTS STANDARDS

- **Coloris armature et lames :** RAL 9016 Blanc RAL 9007 Gris FS 7016 Gris Anthracite
Le choix du laquage des lames et celui de l'armature peut être fait indépendamment. Autres coloris RAL et textures disponibles (voir option tarif p.40 et 41).
- **Lames orientables :** En aluminium extrudé thermolaqué, de 138x17mm équipée de profil joint d'insonorisation.
- **Montant :** Mécanisme totalement intégré dans les montants du Protect Lames. Profilés de 140x60 mm en aluminium extrudé.
- **Le + :** **Sécurité d'utilisation :** Manœuvre par action maintenue (système Marqueses) .
Manœuvre sans action maintenue (système Somfy) .

CARACTÉRISTIQUES

- **Dimension :** Largeur jusqu'à **3000mm*** (hors tout pergola OPEN).
Hauteur jusqu'à **3000mm** (hors tout pergola OPEN).
- **Commande standard :** Motorisation **pilotée par un système radio MARQUISES.**
- **Commande optionnelle :** Pilotage par moteur radio io Somfy.

*Pour une largeur pergola supérieure à 3000mm (hors-tout pergola), il est nécessaire d'ajouter un poteau intermédiaire.



Le pas des lames étant fixe, cela induit un "jour" entre le sol et la lame qui peut être variable de 5 à 130 mm suivant la hauteur pergola.

PERGOLA OPEN PAROIS VITRÉES



* Verre trempé - garantie 10 ans.

ÉQUIPEMENT STANDARD

- ▶ **Vitrage :** Verre de sécurité trempé traité à chaud de 10 mm (ESG-H).
- ▶ **Laquage armature :** RAL 9016 Blanc brillant
RAL 9007 Gris brillant
FS 7016 Gris Anthracite brillant
- ▶ **Profilés :** Système coulissant entièrement vitré. Construction portée coulissante par le bas. Rails posés au sol.
- ▶ **Guidage :** Galets montés sur roulements à billes silencieux avec surfaces de roulement résistantes à l'usure et sans entretien.
- ▶ **Cadre vertical :** cadre vertical laqué pour une meilleure étanchéité.
- ▶ **Poignée :** Poignée noire en matière plastique.
- ▶ **Écoulement de l'eau :** Structure inclinée au sol et traverses de longueur optimale. Embouts assurant l'étanchéité latérale des rails au sol.
- ▶ **Système de verrouillage :** Verrouillage de l'intérieur en partie basse. Verrouillage des parois fixes uniquement pour 2 et 3 parois.
4/6 parois (+)

CARACTÉRISTIQUES

- ▶ **1 paroi :** **Largeur min = 600mm**
Largeur max = 1600mm
(voir détail grilles tarifs)
- ▶ **Parois supplémentaires :** Plusieurs combinaisons sont possibles pouvant aller jusqu'à 6 parois.

ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS

- ▶ **Poignée :** Divers modèles de poignées et de coquilles à l'intérieur et à l'extérieur.
- ▶ **Glissière de verrouillage latérale :** Pour verrouiller et déverrouiller les vantaux sans se baisser.
- ▶ **Laquage armature :** Autre coloris sur demande.
- ▶ **Joint à fente profilé en U et joint brosse :** Pour une meilleure étanchéité à la pluie et au vent.

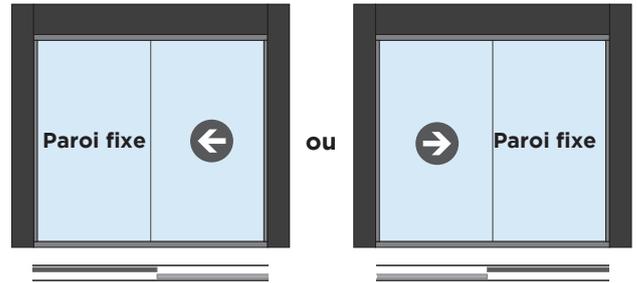
DÉLAIS

- ▶ **6 à 7 semaines de fabrication dès validation de la confirmation de votre commande :** Les parois vitrées nécessitent un délai de fabrication plus long. Toutefois la pergola peut vous être livrée avant le vitrage.

TYPES DE CONFIGURATIONS

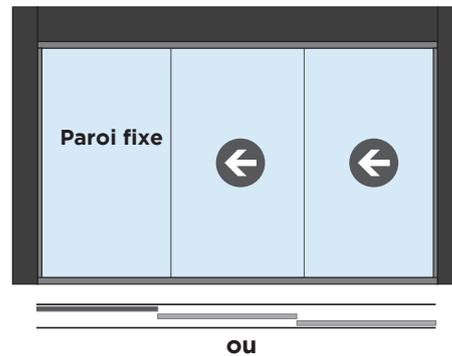
2 parois - 2 voies :

Ouverture des vantaux par la gauche ou la droite.



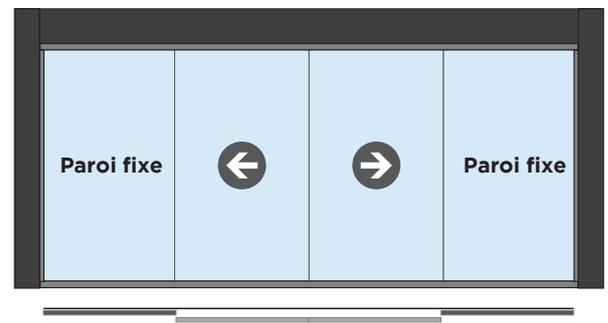
3 parois - 3 voies :

Ouverture des vantaux par la gauche ou la droite.



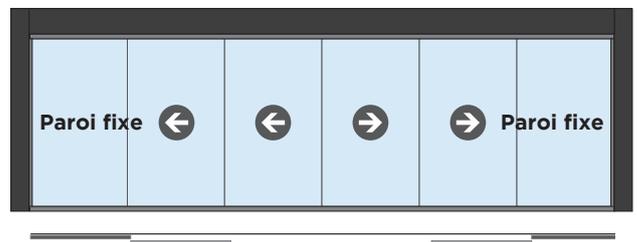
4 parois - 2 voies :

Ouverture des vantaux par le milieu.



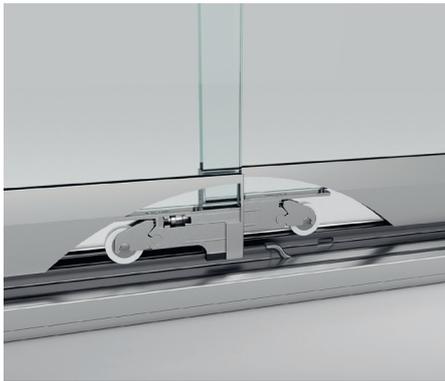
6 parois - 3 voies :

Ouverture des vantaux par le milieu.



PERGOLA OPEN PAROIS VITRÉES

SYSTÈME COULISSANT



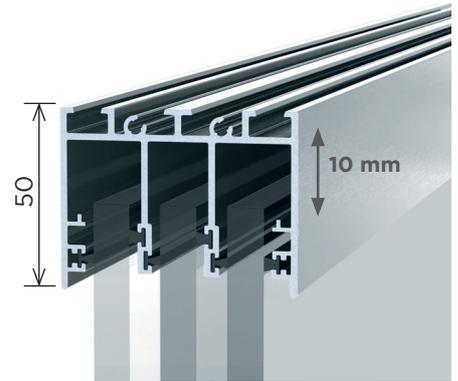
Confort

Lors de la fermeture et de l'ouverture de la porte coulissante, les vantaux adjacents sont automatiquement déplacés au moyen d'un système d'entraînement intégré.



Roulement de souplesse

Les galets masqués montés sur roulements à billes garantissent un déplacement tout en douceur des vantaux, avec une surface de roulement silencieuse résistant à l'usure.



Compensation de la hauteur

Le rail de plafond compense des tolérances de hauteur jusqu'à 10 mm.



Étanchéité

Le système garantit une transparence maximale, une ventilation permanente ainsi qu'une bonne résistance à la pluie battante grâce à un recouvrement de 24 mm des vantaux en position fermée.



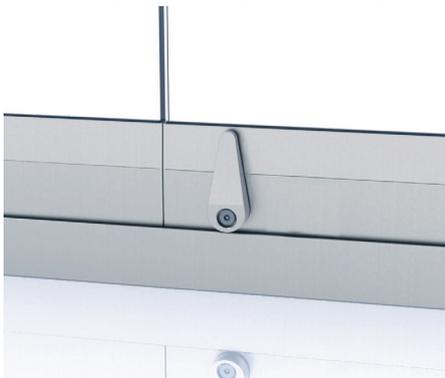
Écoulement de l'eau et nettoyage

Écoulement de l'eau et nettoyage ultra facile des rails inférieurs grâce à la **structure inclinée (3°)** au sol et à la longueur optimale des traverses.



Réglage de la hauteur

Pour compenser les tolérances de construction, il est possible de régler jusqu'à 5 mm la hauteur des galets de guidage encastrés.



Verrouillage

Verrouillage à l'intérieur en standard dans le cas d'une ouverture vers la gauche ou vers la droite. Pour les ouvertures des vantaux par le centre prévoir une serrure au centre, en option (+)



Glissière de verrouillage latéral. Avec la nouvelle fermeture à fleur dans l'encadrement extérieur, la porte coulissante est facile à verrouiller et à déverrouiller sans se baisser.

TYPE DE POIGNÉES

Poignée standard



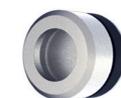
Intérieur



Extérieur

Poignée en matière plastique, ø 50 mm de série.

Poignées optionnelles



Poignée en acier inoxydable ø 50 mm.



Poignée en acier plate, ø 80 mm.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Le Vendeur : société TIR TECHNOLOGIES, SARL au capital de 1 500 000 €, RCS STRASBOURG 442 833 935, 5 rue de l'Industrie - 67840 KILSTETT.

L'Acheteur : tout professionnel, personne physique ou morale, contractant pour les besoins exclusifs de son activité.

Les présentes CGV s'appliquent à tout achat ou commande d'un produit, accompagné ou non d'une demande de pose, effectué par l'Acheteur auprès du Vendeur. Elles font partie intégrante du contrat conclu entre le Vendeur et l'Acheteur avec la commande, le devis et toutes autres conditions particulières éventuellement convenues entre les parties (ci-après le « Contrat »).

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf à avoir été approuvées par le Vendeur expressément et par écrit.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

La version applicable des présentes CGV est celle en vigueur lors de l'achat ou de la commande.

ARTICLE 2 - OFFRES

Les renseignements donnés par nos catalogues, tarifs, prospectus, photos, poids, dimensions, devis et offres ainsi que les déclarations de nos représentants, agents et préposés, n'ont qu'une valeur indicative et sont, de ce fait, susceptibles de modifications.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'apporter à tout moment, à tous ses produits, les modifications ou l'amélioration jugées nécessaires, et de supprimer ou remplacer, à tout moment, certains d'entre eux ; et ce sans préavis.

Sauf indication contraire, nos offres sont valables trente jours (calendaires) à compter de leur envoi ou publication ou jusqu'à épuisement des stocks.

Nos fournitures et prestations se limitent exclusivement aux éléments stipulés dans nos offres.

ARTICLE 3 - ACHATS - COMMANDES

Tout achat ou commande d'un produit implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Lorsqu'il s'agit de la commande d'un produit fabriqué sur mesure, l'Acheteur doit impérativement faire parvenir sa commande par écrit en indiquant les spécifications techniques précises, vérifiées et définitives du produit à fabriquer (dimensions, performances,...), ainsi que sa destination et ses conditions et contraintes d'utilisation. A défaut de contestation justifiée de l'Acheteur dans les 48 heures de leur date d'envoi (jour d'édition du document), nos confirmations de commande forment contrat ferme et définitif aux présentes conditions de vente et l'Acheteur ne peut ensuite se prévaloir d'une non-conformité par rapport à sa commande.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'opérer des modifications mineures dans l'exécution des biens commandés, dans la mesure où ces modifications peuvent être considérées comme étant de peu d'importance et raisonnables.

Le même principe vaut pour les modifications qui s'analysent en un progrès technique. Dans les deux cas, aucune modification de prix convenu n'interviendra, sauf accord exprès et écrit de l'Acheteur.

La signature par l'Acheteur d'un devis ou bon de commande soumis par le Vendeur vaut acceptation ferme et définitive de l'offre. L'Acheteur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation, ni droit de repentir.

De même, en acceptant le devis, l'Acheteur reconnaît que le Vendeur lui a fourni toutes les informations nécessaires pour exprimer ses besoins, sans obligation de prendre des renseignements supplémentaires ou de contrôler les spécifications fournies, et qu'il contracte ainsi en toute connaissance de cause.

Commande sur Internet : toute commande validée via le site Internet du Vendeur constitue une commande valant acceptation ferme et définitive, au sens du précédent alinéa, et telle que ressortant de son site Internet. S'entend d'une commande validée, toute commande transmise aux services du Vendeur par le serveur informatique et archivée comme telle par ce dernier, l'Acheteur ayant été dûment informé des présentes Conditions et étant réputé les avoir acceptées. En cas de litige, la preuve de cette commande est rapportée par la production de la transmission de la commande par le serveur informatique.

Demande de prêt : une éventuelle demande de prêt, sollicitée par l'Acheteur, ne constitue nullement une condition suspensive de la vente qui est ferme et définitive.

ARTICLE 4 - PRIX

Les prix et tarifs indiqués par nos représentants, agents ou préposés, ou figurant dans nos tarifs et prospectus sont donnés sans engagement de durée. Les prix indiqués correspondent au tarif en vigueur que nous nous réservons de modifier à tout moment. Quelle que soit la date de la commande, nos prix indiqués correspondent au tarif en vigueur au jour de la confirmation de la commande.

Les prix figurant sur nos tarifs sont exprimés en Euros.

Pour les pays étrangers, ne sont évidemment pas comprises les taxes fiscales et parafiscales en vigueur dans les pays de destination.

Sauf mention contraire, ils s'entendent hors frais d'expédition, lesquels seront indiqués le cas échéant à l'Acheteur lors de sa commande.

La société TIR TECHNOLOGIES ne peut être tenue responsable pour les erreurs commises les ProDevis, Hercules Pro ou d'autres système de commande/chiffage.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos ventes sont faites au comptant à notre domicile, sauf convention contraire.

En cas de règlement comptant dans les dix jours suivant la date de la facture, un escompte de 2% pourra être déduit par l'Acheteur.

En cas d'escompte, seule la T.V.A. correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction.

L'accord préalable exprès et écrit du Vendeur sera nécessaire pour les paiements à terme.

Cet accord est, sauf convention contraire, spéciale à chaque affaire traitée.

Le Vendeur se réserve le droit d'exiger le paiement intégral des marchandises dès la confirmation de la commande lorsque l'Acheteur n'est pas couvert par l'assurance-crédit contractée par le Vendeur. Le refus d'acceptation de nos traites, le défaut de paiement d'une échéance ou un chèque impayé rendent immédiatement exigible l'intégralité des encours de l'Acheteur, sans mise en demeure préalable.

La date de facture (jour de l'expédition de la marchandise) constitue le point de départ du ou des délais de 10 jours (dix) suivant la date de facture.

L'Acheteur renonce expressément à faire usage de la compensation. En aucun cas, l'Acheteur ne pourra réduire du montant d'un règlement à effectuer la valeur d'un remboursement ou d'un avoir auquel il pourrait avoir droit, sans être en possession d'un avis de crédit déterminant le montant du remboursement ou de l'avoir.

Tous frais occasionnés par le retour d'une traite impayée ainsi que tous les frais de recouvrement de quelque nature qu'ils soient, engagés par le Vendeur pour obtenir le paiement de la créance, seront à la charge de l'Acheteur.

Le non-paiement à l'échéance d'une quelconque partie du prix suspend les livraisons et rend immédiatement exigible le paiement de toutes les factures non encore venues à échéance, sans sommation ni formalité, sauf dérogation convenue d'un commun accord et confirmée par un écrit du vendeur.

Nonobstant ce qui précède, en cas de non-paiement à la date d'exigibilité de tout somme due en vertu du contrat de vente, le vendeur se réserve le droit de mettre en œuvre l'article 12 des présentes conditions de vente.

Indemnités pour retard de paiement : le vendeur sera fondé à faire valoir au titre de l'ensemble des sommes dues, un taux majoré de 10 points par rapport à l'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité de sa créance. Ces pénalités seront exigibles de plein droit et sans formalité dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Sera également due l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture prévue à l'article L. 441-6 du Code de commerce en plus desdites pénalités de retard, sans que cette indemnité de plein droit n'empêche le Vendeur de réclamer ultérieurement un dédommagement supérieur en fonction des frais de recouvrement effectivement exposés.

Clause pénale : une indemnité forfaitaire et irréductible, fixée à 15% du prix restant à payer, sera versée par l'Acheteur à raison des

retards ou incidents de paiement, et ce sans préjudice des indemnités légales et conventionnelles de retard de paiement. Les pénalités de retard, légales et conventionnelles, seront automatiquement et de plein droit acquies au vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action que le vendeur serait en droit d'intenter à l'encontre de l'Acheteur.

ARTICLE 6 - LIVRAISONS

Les délais de livraison et de transport sont donnés à titre indicatif. Ils ne constituent en aucun cas un engagement de la part du vendeur. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons et installations de façon globale ou partielle. Le Vendeur dispose d'une année à compter de l'entier paiement du prix par l'Acheteur pour procéder à la livraison.

L'Acheteur ne pourra pas se prévaloir de retards éventuels pour annuler la commande et/ou réclamer des dommages et intérêts ou autres frais de quelque nature qu'ils soient.

Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur (même en cas de vente franco de port), auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires par des réserves caractérisées sur la lettre de voiture du transporteur et de confirmer ses réserves par actes extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès de ce même transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des produits.

A défaut de réserves détaillées et caractérisées formulées sur la lettre de voiture à la livraison, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. L'envoi obligatoire d'une lettre recommandée avec avis de réception sous trois jours, conformément au Code de Commerce, n'est en aucune manière une dispense de prise de réserves caractérisées à la livraison. La preuve des dommages à la livraison est une condition obligatoire pour la prise en charge du préjudice par les transporteurs et les assureurs.

Le transfert des risques sur les marchandises a lieu lors de leur prise en charge par le transporteur ou l'Acheteur.

Pour le cas où le vendeur serait contraint de procéder à la garde des biens vendus du fait de l'Acheteur (quel qu'en soit le fait générateur et notamment : refus de réception, défaut de récupération sur le site du vendeur, impossibilité de procéder à la livraison et installation,...), le vendeur sera fondé à demander, dès la survenance du fait générateur, le paiement d'une indemnité journalière d'immobilisation égale à 4% du prix HT des biens vendus ainsi stockés.

Sans préjudice de l'application de l'alinéa précédent, passé un délai d'une année de stockage, sans que l'Acheteur n'ait satisfait à son obligation de récupération des biens vendus, ou de paiement des frais de relivraison, le vendeur pourra prétendre à la résiliation du contrat de vente pour l'avenir, et sera réputée redevenir propriétaire des biens vendus.

L'Acheteur s'engage à informer le Vendeur des éventuelles difficultés d'accès au lieu de livraison ou à son chantier et des contraintes à respecter pour l'exécution de la commande (horaires, dessertes, codes d'accès, etc.). En cas de retour des marchandises pour une raison indépendante de la volonté du Vendeur suite à une tentative de livraison ou d'installation une indemnité kilométrique de 2 euros HT par km sera à la charge de l'Acheteur, en plus d'un forfait fixe de 300 euros HT.

Lors de la conclusion du Contrat, l'Acheteur précise s'il souhaite que la pose, le raccordement, la commande et l'automatisme soient réalisés par les techniciens du Vendeur, auquel cas ces prestations seront indiquées sur son devis. L'Acheteur s'engage à mettre à disposition des techniciens du Vendeur un point de raccordement dans une boîte de dérivation, conforme aux normes électriques, pour le branchement du moteur. La pose de câble supplémentaire se fera dans des goulottes apparentes. L'alimentation du moteur peut se faire à partir d'une prise de courant à proximité, la prise de courant étant protégée en amont par un disjoncteur dont l'installation relève de la responsabilité de l'Acheteur.

ARTICLE 7 - CAS FORTUIT - FORCE MAJEURE

Les accidents dans les usines, le manque de main d'œuvre, la grève, les guerres, les événements politiques, les irrégularités dans les livraisons de matières premières, etc... constituent autant de cas de force majeure nous autorisant à suspendre ou à résilier nos engagements et prolonger les délais convenus, sans que cela donne droit à une quelconque indemnité au profit de l'acquéreur.

Le contrat de vente pourra être expressément suspendu à notre initiative, par l'envoi d'une simple lettre recommandée avec avis de réception à l'Acheteur, dans les cas suivants : difficulté ou refus d'exportation,

difficulté d'acceptation administrative d'autorisation de transfert de fonds, et toutes les fois que les difficultés imprévues, inhérentes aux opérations d'exportation surviendront, sans mettre un obstacle définitif à la vente.

ARTICLE 8 - RETOUR

Aucun retour de marchandises n'est accepté sans notre accord préalable écrit, et en aucun cas en port dû, quel qu'en soit le motif.

Aucune facture annexe relative à des frais de retour ne sera acceptée sans accord préalable écrit.

ARTICLE 9 - GARANTIE - RÉCLAMATION

En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, toute réclamation devra nous être adressée par écrit dans les 3 jours (trois) qui suivent la réception des marchandises ou la découverte du vice caché. L'Acheteur revendeur s'oblige à informer leurs propres clients de nos limites de garantie.

Nos produits Stores, volets et pergolas sont garantis pendant la durée de cinq ans. Les valeurs des composants du store à remplacer en cas d'application de la garantie si reconnus défectueux d'origine, décroît chaque année, conformément aux données suivantes :

- 1ère année : 100% de la valeur
- 2ème année : 100 % de la valeur
- 3ème année : 60% de la valeur
- 4ème année : 40% de la valeur
- 5ème année : 20% de la valeur

En cas de vice caché reconnu, cette garantie est limitée au remplacement ou à la réparation, selon notre décision, des produits défectueux, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes, telle que dépose ou repose des matériaux par des tiers à notre entreprise ou de dommages-intérêts à titre d'immobilisation ou autres. En aucun cas notre responsabilité ne pourra être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs.

Aucune garantie n'est donnée sur le laquage des pièces moulées. Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances d'usage.

En cas d'exécution spéciale sur la base d'indication ou de mesures données par l'Acheteur, nous ne saurions être tenus responsables des défauts provoqués par des erreurs ou imprécision dans ces indications et mesures.

Une réparation effectuée au titre de la garantie, ne modifie en rien le terme initial de la garantie accordée lors de la fourniture du produit. La garantie ne joue que pour les stores, posés dans les règles de l'art et utilisés dans des conditions normales d'entretien et de sécurité.

La garantie ne couvre pas les utilisations anormales ou abusives ni les conséquences, fautes de l'utilisateur, choc, chute d'objet, accrochage d'objet sur le store, projection de produits, dégâts occasionnés par les intempéries (foudre, etc...) et brûlures de toute nature.

De même, ne sont pas couvertes par la garantie, les conséquences d'un entretien à l'aide de produits inappropriés comme celles de l'usure normale due au vieillissement, aux salissures et dégradations de toute nature, d'origine atmosphérique ou autre. Le lambrequin n'est pas couvert par la garantie. La garantie ne s'applique pas aux détériorations du mécanisme ou des moteurs dues à une mauvaise manipulation du système de manœuvre, à des interventions extérieures, à de mauvais branchements électriques ou à l'utilisation de produits hors normes. Tout événement susceptible de faire jouer la garantie doit être signalé au Vendeur dans les 3 jours (trois) de sa survenance. A défaut, la garantie ne sera pas due. Plus aucune garantie ni réclamation ne pourra être prise en compte si l'Acheteur est intervenu directement sur le matériel, même s'il n'a procédé à aucun démontage, seules nos équipes sont habilitées à intervenir.

La garantie ne couvre pas les pertes de C.A. et de retard sur les chantiers.

CONDITIONS SPÉCIALES DE GARANTIES DES TOILES ET ARMATURES "LES MARQUISES"

Dans le cadre d'une utilisation normale, les toiles acryliques sont garanties 5 ans imputrescibles par nature. Tous les produits Marquises sont garantis 5 ans.

Les coloris des toiles acryliques unies ou rayées sont garantis teints dans la masse et répondent à une solidité, lumière et intempérie d'un minimum de 7 ou 8 au xéno test (1500 H) sur une échelle de 8 tant au niveau solidité lumière que solidité intempéries, selon les normes DIN.54.004 et DIN 54.071.

La durée de cette garantie est de cinq années à compter du départ d'usine (sous réserve de modification du tisseur).

La garantie se limite au remplacement de la ou des pièces défectueuses ; en cas d'indisponibilité de la référence d'une toile défectueuse, l'Acheteur pourra choisir une autre toile dans une collection de qualité et tarif identiques, en vigueur au jour du changement.

Les moteurs sont garantis cinq ans à compter de leur livraison et les automatismes sont garantis 2 ans pour Geiger et 5 ans pour Somfy. Les LED sont garanties 1 an.

ARTICLE 10 - RÉPARATIONS

A l'exception des bras nous n'effectuons aucune réparation entre le 1er mars et le 1er septembre.

Lorsque nous acceptons d'effectuer une réparation, notre responsabilité est limitée à une obligation de moyens. La facturation variera selon les heures de main-d'œuvre et le coût des matières premières et du transport. Un devis pourra être établi sur demande de l'Acheteur.

La réparation devra obligatoirement faire l'objet d'une commande écrite, acceptée par LE VENDEUR, conformément aux dispositions de l'article 3 des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 11 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Vendeur, à quelque titre que ce soit, ne pourra en aucun cas excéder le montant de la commande en cause et ne couvre pas les éventuels dommages indirects et/ou immatériels, résultant notamment, sans que cette liste soit exhaustive, d'une perte de bénéfice, perte d'exploitation, perte de production, perte de chiffre d'affaires, atteinte à l'image de marque, perte d'une chance, etc.

ARTICLE 12 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété.

En conséquence, le transfert à l'Acheteur de la propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et des intérêts, le cas échéant.

En cas de remise d'un chèque ou d'un effet de commerce, le paiement se sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif.

Les risques sont mis à la charge de l'Acheteur dès la délivrance des produits vendus sous réserve de propriété.

Il devra en assurer à ses frais, risques et périls, la conservation, l'entretien et l'utilisation. Il sera responsable des dommages causés par les marchandises dès leur départ usine. L'Acheteur devra veiller jusqu'au transfert de la propriété à son profit, à la bonne conservation des codes d'identification apposés sur le produit par le Vendeur, conformément aux mentions des documents de vente. L'Acheteur sera tenu de maintenir à leur place les marques apposées par le Vendeur pour informer les tiers de leur droit de propriété sur les biens concernés. Il aura à sa charge d'en assurer la parfaite conservation.

L'Acheteur sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droits aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes.

Il devra, dès qu'il en aura connaissance, en aviser le Vendeur pour leur permettre de sauvegarder leurs intérêts.

Toute opération qui aurait pour effet de porter atteinte à la possibilité pour le Vendeur de reprendre les produits en l'état ou encore de modifier la situation juridique de tout ou partie des biens vendus telle que par exemple la consommation par l'Acheteur, la transformation ou l'incorporation à d'autres biens, ne peut être effectuée, sauf accord écrit et préalable du Vendeur, qu'après paiement intégral du prix des produits.

La reprise par le Vendeur des biens revendiqués impose à l'Acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation, et, en tout état de cause, de l'indisponibilité des biens concernés.

En conséquence, l'Acheteur devra au Vendeur, à titre de clause pénale, une indemnité fixée à 5% du prix convenu, par mois de détention des biens repris.

Si la résiliation du contrat rend le Vendeur débiteur d'acomptes préalablement reçus de l'Acheteur, elle sera en droit de procéder à la compensation de la clause pénale ci-dessus stipulée.

Si l'Acheteur fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou d'une liquidation judiciaire, le vendeur se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées, conformément à l'article L. 624-16 du Code de commerce. À ce titre, l'Acheteur s'oblige d'en informer le vendeur sans délai, de même en cas de

saisie ou d'autres mesures émanant de tiers, et à lui indiquer les lieux exacts où sont entreposés les produits.

Tous les frais et honoraires de la revendication sont à la charge de l'Acheteur.

ARTICLE 13 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

A défaut de paiement à l'échéance ou en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations de l'Acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit si bon semble au Vendeur, sans aucune formalité judiciaire, huit jours après mise en demeure, par lettre recommandée restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'Acheteur.

La résolution du contrat frappera non seulement la commande en cause, et que leur paiement soit échu ou non.

En cas de résolution de la vente, le Vendeur pourra interdire l'utilisation des marchandises ou leur revente, en faire dresser inventaire et en demander la restitution.

ARTICLE 14 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE TERRITORIALE - LOI DU CONTRAT

Les présentes CGV et/ou toute vente qui en découle sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Nonobstant toute stipulation contraire, les juridictions de STRASBOURG seront seules compétentes pour connaître de tout litige pouvant survenir quant à la conclusion ou à l'exécution des conventions conclues avec le Vendeur, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

TOUTE OPÉRATION CONCLUE AVEC LE VENDEUR EMPORTE ACCEPTATION IMPLICITE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON.

ARTICLE 15 - RÉCLAMATION, GARANTIE - PAROIS VITRÉES

Notre responsabilité est définie comme suit en cas de défauts dans nos livraisons et prestations, en ce compris l'absence des qualités promises :

Les défauts, de même que l'absence des qualités promises, doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans les 8 jours à compter de l'arrivée de la marchandise à destination, immédiatement après leur constatation et l'interruption de tout processus de transformation. Les défauts non identifiables au départ doivent être notifiés par écrit immédiatement après leur découverte. S'il s'avère qu'un produit que nous avons livré est défectueux ou si ses qualités promises font défaut, nous sommes tenus d'y remédier. Cela englobe la livraison de nouvelles pièces en remplacement des pièces défectueuses. Vu que nos produits sont fabriqués sur mesure, nous ne sommes pas tenus de les reprendre.

Nous n'assumons aucune garantie pour des différences de couleur et de finition par rapport aux échantillons présentés. Cela vaut également si les objets que nous avons transformés présentent entre eux des différences minimes de ce type. Les dispositions légales sont d'application en matière de prescription.

Le délai de prescription de ces droits est de 6 mois à compter de la survenance du fait générateur du dommage.

SIGNATURE

NOM DU CLIENT

.....

.....

GAMME PERGOLAS

Nos produits pergolas sont garantis pendant la durée de cinq ans. Les valeurs des composants de la pergolas à remplacer en cas d'application de la garantie si reconnus défectueux d'origine, décroît chaque année, conformément aux données suivantes :

› GARANTIE PRODUITS	5 ans	› 1 ^{ère} année : 100% de la valeur
› GARANTIE DU SYSTÈME DE PILOTAGE SOMFY	5 ans	› 2 ^{ème} année : 100% de la valeur
› GARANTIE DU SYSTÈME DE PILOTAGE MARQUISES	2 ans	› 3 ^{ème} année : 60% de la valeur
› GARANTIE DES LED BLANCHES	5 ans	› 4 ^{ème} année : 40% de la valeur
› GARANTIE DES LED RGB (LED DE COULEURS)	2 ans	› 5 ^{ème} année : 20% de la valeur

La gamme de pergolas Marqueses respectent les règles professionnelles des systèmes Pergolas élaborés par le SNFA / FFB Actibaie CSTB



Les pergolas bioclimatiques Marqueses Stores sont des protections solaires qui ne permettent pas d'être hors d'air hors d'eau telle une véranda.

L'étanchéité entre le mur & la pergola n'est pas de la responsabilité de TIR Technologies / Marqueses Stores.

N'ENTRE PAS DANS LA GARANTIE :

La formation de plis et/ou de gaufrage sur la toile ainsi que tous les dégâts causés par des effets extérieurs tels que la végétation, le sable, des conditions climatiques (grêle) et/ou un taux de salinité élevé. (Documents de références : Norme NF 13561 & Directives sur la qualité des toiles par le FFB/Actibaie).

INFORMATIONS ET GARANTIES SELON CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les pergolas bioclimatiques offrent une résistance renforcée au vent. Elles répondent aux règles professionnelles des systèmes de Pergolas élaborés par le SNFA / FFB / CSTB, basés sur l'EUROCODE 1 (Actions climatiques concernant l'action du vent et de la neige), qui sont les normes Européennes de conception et de calcul pour les bâtiments et les ouvrages de génie civil.

La classe au vent des pergolas bioclimatiques (pour les hauteurs jusqu'à 3100 mm) offre une tenue au vent jusqu'à 11 sur l'échelle de Beaufort (appellation : violente tempête) en position lames fermées (hors accessoires et vitrage). Au-delà de la hauteur de 3100 mm, la tenue au vent est de 7 sur l'échelle de Beaufort. Les stores verticaux ZIP inférieurs à 10 m² résistent à une force jusqu'à 7 sur l'échelle de Beaufort (appellation grand frais) et jusqu'à 5 (appellation bonne brise) pour toutes les surfaces supérieures à 10m². Il est préconisé d'enrouler les stores au-delà de ces vitesses. Les options brise-soleil orientables (BSO), Protect Lames et OPEN iT répondent à la norme NF 13561 qui offrent une tenue au vent jusqu'à 5 (appellation bonne brise) sur l'échelle de Beaufort. L'option store conducteur offre une tenue au vent jusqu'à 4 (jolie brise) sur l'échelle de Beaufort.

Lors de températures hivernales (inférieur à 3°), Tir Technologies / Marqueses Stores préconise de ne pas manipuler la pergola afin de ne pas endommager son mécanisme. Lors de chute de neige, il est fortement conseillé d'ouvrir la toiture de sa pergola bioclimatique dans le but d'en limiter la charge. Les structures de pergolas bioclimatiques peuvent supporter jusqu'à 80 kg/m² (attention : risque d'infiltration d'eau en période de gel et dégel).

Un phénomène naturel de condensation peut apparaître au niveau de la sous-face des lames en fonction des conditions climatiques et météorologiques. Pour une bonne gestion des évacuations des eaux de pluies, Tir Technologies/ Marqueses Stores préconise de conserver toutes les évacuations fournies en standard (1 sortie par poteau). Nous recommandons un entretien régulier des gouttières (retrait de feuilles, branchages, etc ...) afin de ne pas les obstruer au risque de réduire la capacité de drainage.

La mise en service de la pergola (installation, fixation & réglage) est de la responsabilité de l'installateur/revendeur selon les normes en vigueur. L'installateur/revendeur est tenu de vendre au consommateur un bien conforme et le rend responsable si ce n'est pas le cas (code de la consommation articles L217-1 à L217-14). Tir Technologies / Marqueses Stores ne peut être tenu responsable d'une mauvaise installation.

La norme NF 13561 s'applique pour les modèles de pergola à toile Néo/Néo+.

CONFIRMATION D'UNE DEMANDE SAV :

Pour toute demande prise en garantie, nous enregistrons 2 types de SAV : **SAV GRATUIT** ou **SAV PAYANT**.

Le **SAV GRATUIT** concerne les pièces qui ne nécessitent pas de retour. Ces SAV sont confirmés à zéro euro.

Le **SAV PAYANT** concerne le remplacement des pièces qui nécessitent obligatoirement un retour usine. Sur la confirmation apparaît les mentions suivantes :

- › SAV
- › DÉSIGNATION DES ARTICLES
- › LE MONTANT TOTAL DES ARTICLES SAISIS
- › Puis la condition «**EN ATTENTE DE RETOUR SOUS 60 JOURS**»

Ces SAV génèrent une confirmation proforma :

- › Si le retour est effectué sous 60 jours : la proforma est mise à zéro au retour du matériel.
- › Si le retour du matériel n'est pas effectué dans ce délai, alors la proforma basculera en facture et un avoir sera établi au retour du matériel.
- › Si le matériel n'est pas retourné, la facture restera définitive et devra être payée selon les conditions habituelles.

Pour organiser la reprise du matériel, il faudra impérativement compléter le bon de retour et le transmettre à l'assistante du secteur, afin que nous puissions organiser son enlèvement par nos transporteurs dédiés (voir formulaire joint).



TIR Technologies - 5 rue de l'Industrie - 67840 KILSTETT - ZA
Tél. **03 88 20 80 00** - Fax **03 88 18 10 18**
www.stores-marquises.fr

